

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
de « TERRES DE BORD » (communes déléguées de MONTAURE et de TOSTES)
du 21 janvier 2019.

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un janvier, le conseil municipal, constitué de l'ensemble des membres des conseils municipaux des deux communes déléguées, légalement convoqué, le quorum étant atteint (17 présents et représentés à l'ouverture de séance), s'est réuni à la mairie de la commune de Terres de Bord (144, rue du 8-Mai-1945 Montaure 27400 Terres de Bord).

Présents (17) :

Jacky FLEITH, Maryannick DESHAYES, Jean-Pierre PERIER, Olivier AUTECHAUD, Olivier GUERRE, Jean PAPLOREY, Thierry LECOMTE, Isabelle PELLETIER, Catherine DELALEAU, Michel QUILLET, Guillaume BUFFET, Jeannine FOLLAIN, Nicole LABICHE, Hubert DE LA HAYE, Myriam MARCENY, Marie-Josée DUE et Jérôme JEANNOT.

Avaient donné pouvoir (1) : Madame Martine PIOLINE à Monsieur Jérôme JEANNOT.

Absents (6) : Mme Marie-Claude SASSINE, M. Sébastien CAMPOT, Mme Sandrine REY, M. Bruno FOGLIAZZA et Mmes Aline ROBERT et Elodie NICOLAS

Secrétaire de séance : Hubert DE LA HAYE, candidat et désigné à l'unanimité.

Secrétaire de mairie : Madame Lucie RAOULT.

Ouverture de séance : 18 heures 30.

PROCES-VERBAL du conseil municipal du 11 septembre 2018 :

Monsieur le maire présente à la signature le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 19 novembre 2018.

Aucune question concernant ce procès-verbal n'étant posée à l'ouverture de séance, Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour du présent conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1. Décision modificative N° 3 du budget primitif de 2018 :

Le conseil municipal a accepté les écritures de régularisations comptables présentées ci-dessus à l'unanimité.

N° de compte	libellés	Diminution sur crédits ouverts	augmentation sur crédits ouverts
<i>Fonctionnement :</i>			
62875 FD	remboursement aux communs membres	- 1906.29 €	
66111 FD	intérêts réglés à l'échéance		+ 1906.29€
<i>Investissement :</i>			
020 ID	dépenses imprévues en investissement	- 3019€	
1641 ID	emprunts en euros		+ 3019€

Séance levée : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Maire,

Jacky FLEITH